DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juin 2022

Nombre de Conseillers:

En exercice : 77 Présents : 54

Votants: 69 (dont 16 procurations)

N°49

OBJET:

MOBILITES DURABLES

COMMUNAUTE « OURA!»

CONVENTION
D'ENCAISSEMENT
ET DE
REVERSEMENT DE
RECETTES POUR LE
COMPTE DE TIERS

ENTRE
LA REGION,
VICHY
COMMUNAUTE
ET
TRANSDEV VICHY

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le : 28 juin 2022

Publiée ou notifiée le : 28 juin 2022 Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**, **Président.**

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°62), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration:

Mmes et MM. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Michel LAURENT à Alain VENUAT, Marie-José MORIER à Benjamin BAFOIL, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Pierre BONNET à Franck GONZALES, Yves-Jean BIGNON à Linda PELISSIER, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Frédéric AGUILERA, Alexis BOUTRY à Corinne IBARRA, Evelyne VOITELLIER à Claude MALHURET jusqu'à la délibération n°61), Patrick BLETHON à Jean-Sébastien LALOY, Christiane LEPRAT à Romain LOPEZ, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Henri SARRE à François SENNEPIN, Sylvie DUBREUIL à Jean-Dominique BARRAUD.

Absent représenté par leur suppléant :

M. Jacques TERRACOL par Gérard DEPALLE.

Absents excusés :

Mmes MM. François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Philippe COLAS, Bertrand BAYLAUCQ, Alexandre GIRAUD, Jean-Michel MEUNIER.

Secrétaire: M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code des Transports,

Vu la Loi NOTRE du 7 août 2015,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur l'intégralité de son ressort territorial,

Vu la charte d'interopérabilité billettique sur la région Auvergne-Rhône-Alpes pour le réseau régional TER, les réseaux départementaux et les réseaux urbains, signée le 18 avril 2005 et la charte d'intermodalité 2017 délibérée par l'assemblée régionale,

Vu la convention cadre initiale relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique Oùra!, en région Auvergne-Rhône-Alpes signée le 19 janvier 2010,

Vu l'adhésion de Vichy Communauté à la communauté Oùra (avenant n°3 à la convention cadre initiale signé le 10 mars 2019),

 \mathbf{Vu} la création du titre combiné « TER + Mobivie » par délibération n° 40 du 30 septembre 2021,

Considérant qu'en adhérant à la communauté Oùra (transport en commun), le réseau de bus Mobivie accède à la vente en ligne des titres de transport. Ces titres achetables à Vichy ou ailleurs dans la région nécessitent une convention d'encaissement et de ventilation de recettes entre la Région et Vichy Communauté.

Considérant que le dispositif mutualisé Oùra comporte un site de vente par Internet des titres de transports et des supports y afférant, dans le cadre duquel l'Administrateur commun a pour mission d'encaisser les recettes dues et de les reverser aux Partenaires ou aux Délégataires de certains Partenaires. Que cette répartition sera réalisée selon les clés décidées par les Partenaires et paramétrées dans l'outil de répartition de recettes inclus dans le dispositif mutualisé.

Considérant qu'afin de permettre à l'Administrateur commun de remplir sa mission d'encaissement et de reversement des recettes du dispositif mutualisé Oùra, la Région a créé une régie d'avances et de recettes et a demandé à l'Administrateur commun, dans le cadre des pièces du marché qui les lie, d'assurer le rôle de régisseur.

Considérant que dans la mesure où l'Administrateur commun va procéder à des encaissements pour le compte de tiers que sont les Partenaires, l'arrêté de création de la régie en date du 5 avril 2016 a prévu le principe de l'encaissement et du reversement des recettes pour le compte de tiers

Considérant qu'une convention doit définir les relations entre la Région, à l'origine de la régie, l'AOM Partenaire et l'exploitant de son réseau, en application de l'art R. 1617-6 du CGCT et de l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 04 06,

Propose au Conseil Communautaire:

 D'autoriser M. le président ou son représentant à signer la convention (projet joint à la présente) destinée à fixer les modalités d'encaissement des recettes par le site de vente par internet du dispositif mutualisé Oùra en vue de les reverser à la société Transdev Vichy, délégataire du service public de transports urbains de l'AOM Vichy Communauté dans le cadre d'une régie d'avances et de recettes créée à cet effet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Le Président sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 juin 2022

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Signé numériquement par FREDERIC AGUILERA DN: C=FR, O=Certinomis, OU=0002 433998903,

CN=Certinomis - Easy CA Raison : J'ai approuvé ce document. Emplacement : A vichy Date : mardi 28 juin 2022 16:29:05

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 49 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2022

- MOBILITES DURABLES - COMMUNAUTE OURA - CONVENTION

Objet de l'acte : D'ENCAISSEMENT ET DE REVERSEMENT DE RECETTES POUR LE

COMPTE DE TIERS ENTRE LA REGION, VICHY COMMUNAUTE ET

TRANSDEV VICHY

Date de décision: 16/06/2022

Date de réception de l'accusé 28/06/2022

de réception :

.......

Numéro de l'acte: 16JUIN2022_49

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20220616-16JUIN2022_49-DE

......

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 8.7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : 49Delib MOBILITES DURABLES OURA RégionTransdev_ vu PR_signé.pdf

(99_DE-003-200071363-20220616-16JUIN2022_49-DE-1-1_1.pdf)

Annexe: 49Annexe Delib MOBILITES DURABLERS OURA Conv + annexes.pdf (

99_DE-003-200071363-20220616-16JUIN2022_49-DE-1-1_2.pdf)

49 ANNEXE mobilités durables OURA